

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2019/12/17/2019031221/justel>

Dossier numéro : 2019-12-17/18

Titre

17 DECEMBRE 2019. - Loi modifiant la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité en ce qui concerne la composition du Conseil disciplinaire de la Commission de régulation de l'électricité et du gaz

Source : ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ENERGIE

Publication : Moniteur belge du 17-01-2020 page : 1434

Entrée en vigueur : 27-01-2020

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). La présente loi règle une matière visée à l'article 74 de la Constitution.

[Art. 2](#). Dans l'article 24, § 2ter, alinéa 1er, de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité, inséré par la loi du 8 janvier 2012, les mots "d'un président, magistrat, et de deux membres, également magistrats" sont remplacés par les mots "d'un président et de deux membres, tous magistrats, anciens magistrats ou magistrats suppléants".

[Art. 3](#). Dans l'article 24, § 2ter, de la même loi, l'alinéa 2 est complété par les mots "anciens magistrats ou magistrats suppléants".